

Département de SEINE-ET-MARNE ..o.o.o. Canton de Pontault-Combault ..o.o.o. Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Finances
---	----------------------------

Direction des Finances SF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°51 / 2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la banque ARKEA – Budget Principal Ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°16/2020 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de souscrire des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros,

VU la délibération n°21/2023 du 27 mars modifiant la délibération n°16/2020 du 2 juin alinéa 20 par laquelle le Conseil Municipale a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de souscrire des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 euros au lieu de 500 000 euros,

VU l'offre formulée par la Banque ARKEA en date du 28 mars 2024,

DECIDE

Article 1 : de souscrire une ligne de trésorerie de 1 500 000 euros (Un million cinq cent mille euros) auprès de la banque ARKEA, afin d'optimiser la gestion de la trésorerie du Budget Principal Ville.

Article 2 : Conditions financières et Caractéristique Techniques :

Montant de la ligne de trésorerie	1 500 000 €
Durée	12 mois (renouvelable)
Index	Euribor Flooré à 0
Marge	0.86%
OU	
Index	€ster Flooré à 0
Marge	0.80%
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Commission de non utilisation	Néant
Commission d'engagement	1 800 €
Facturation des intérêts	Trimestrielle
Versement des fonds	Montant minimum de 10 000 € via internet
Remboursement des fonds	Montant minimum de 10 000 € via internet

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera adressée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Torcy, Seine et Marne.

Fait à Roissy-en-Brie, le 28 mars 2024

Par délégation du Conseil Municipal,
le Maire



François BOUCHART